

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 14 avril 2022
à Thionville
C2022-045**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, Mme Véronique SCHMIT, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Nathalie EVEN-POSTAL, Mme Christine POTIER,

Assesseurs,

Mme Danielle BERTRAND, M. Lucas GRANDJEAN, M. Guy HARAU, M. Pierre HENRIOT, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, M. Christian MERTZ, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Carol THIL, Mme Brigitte VAISSE,

Conseillers Communautaires,

Mme Priscilla DORVEAUX (*pour M. Patrick BECKER, excusé*),

Conseillère Communautaire suppléante,

Ont donné procuration :

Mme Clémence POUGET à M. Pierre GRUNEWALD
M. René ANDRE à M. Marc FERRERO
M. Jean-Charles LOUIS à Mme Patricia RENAUX
M. Laurent SCHULTZ à Pierre GRUNEWALD
Mme Stéphanie KIS à M. Pierre CUNY
M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER à Mme Danielle BERTRAND
Mme Carole PRIESTER à M. Christian MERTZ
M. Pierre ALIX à M. Lucas GRANDJEAN
Mme Sylvie BECQUER à M. Denis SCHITZ
Mme Muriel BOUCHERON-ICARD à Mme Véronique SCHMIT
Mme Christelle FRISCH à M. Guy MELEO

M. Jean-Luc GAILLOT à Mme Marie-Laurence HERFELD
Mme Patricia GEORGES à M. Bernard VEINNANT
Mme Martine GERGAUD à M. Marc LUCCHINI
M. Thierry GHEZZI à Mme Carol THIL
Mme Aurore PEXOTO à M. Guy MELEO
Mme Lauren POULAIN à M. Christian MERTZ
Mme Brigitte SCHNEIDER à Mme Véronique SCHMIT
M. Laurent TSCHIRSCH à M. Lucas GRANDJEAN
Mme Christiane ZANONI à M. Pierre CUNY
M. Damien ZIEGLER à Mme Christine POTIER
M. Roger SCHREIBER à Mme Patricia RENAUX

Absents/Excusés : M. Lionel BIEDER, Mme Anita FATIS, Mme Sandrine JEAN, M. Laurent KROB, M. Philippe NOLLER, Mme Karine SCHMITT.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services
M. Thierry CARRE, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services
M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 14 avril 2022, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°5 de l'ordre du jour : Budget primitif 2022 - d. Budget annexe eau-Délégation de Service Public

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes relatives à l'exercice de la compétence sur la commune de Yutz, étant précisé qu'un contrat d'affermage est mis en œuvre pour l'exploitation.

La Communauté d'Agglomération assure donc financièrement uniquement le coût des investissements.

Par délibération en date du 24 février 2022, le programme de travaux du budget eau-Délégation de Service Public a été arrêté à 350 000 € HT pour l'année 2022.

S'agissant de la surtaxe communautaire prélevée sur les abonnés de Yutz et considérant que celle-ci ne porte que sur le financement des investissements (les coûts d'exploitation sont financés par le prix de l'eau prélevé par le délégataire), l'augmentation du prix de l'eau sera limitée à 2 centimes. La surtaxe passera ainsi de 0,4985 €/m³ en 2021 à 0,5185 €/m³ en 2022.

Le budget annexe eau-Délégation de Service Public pour 2022 s'équilibre à hauteur de 1 371 628,33 € dont :

- 553 124,87 € en section de fonctionnement ;
- 818 503,46 € en section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- charges à caractère général :	11 200,00 €
- charges financières :	35 000,00 €
- charges exceptionnelles	5 000,00 €
- amortissement :	105 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	396 924,87 €

Les principales recettes d'exploitation prévues sont :

- ventes d'eau	379 000,00 €
- excédent reporté :	174 124,87 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues sont :

- opérations d'investissement (reports inclus)	481 345,56 €
- remboursement capital de la dette :	280 000,00 €
- déficit reporté :	57 157,90 €

Les principales recettes prévues sont :

- amortissement :	105 000,00 €
- emprunt	130 000,00 €
- affectation de résultat :	186 578,59 €
- virement de la section de fonctionnement :	396 924,87 €

A ce stade, un emprunt est prévu au budget eau-Délégation de Service Public à hauteur de 130 000 € pour l'année 2022.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ADOPTER le budget annexe eau-Délégation de Service Public 2022 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement ;
- FIXER le tarif de la surtaxe communautaire d'eau potable pour Yutz à 0,5185 €/m³ pour 2022 et décider que ce tarif entrera en vigueur dès la date d'effet de la présente délibération.

Le Bureau Communautaire et la Commission Finances ayant émis un avis favorable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 49 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le budget annexe eau-Délégation de Service Public 2022 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement ;
- FIXE le tarif de la surtaxe communautaire d'eau potable pour Yutz à 0,5185 €/m³ pour 2022 et décide que ce tarif entrera en vigueur dès la date d'effet de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 14 avril 2022,

Le Président

Fait et délibéré
Suivent les signatures :

